



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège du Sud CSUD
Kollegium des Südens KSUD

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport **DICS**
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport, **EKSD**

Rue de Dardens 79, Case postale 480, 1630 Bulle

T +41 26 305 99 00, F +41 26 305 99 09
www.collegedusud.ch, infofsud@edufr.ch

Bulle, le 1^{er} décembre 2011

Inscription au Collège du Sud

1. **Gymnase (GY)**
2. **Ecole de commerce (EC)**
3. **Ecole de culture générale (ECG)**

Chers Parents,

Voici venu le temps, pour ceux qui le désirent, d'inscrire vos enfants au Collège du Sud.

Afin que cette inscription se déroule au mieux, nous vous rappelons ci-après quelques points importants.

Dates importantes

- > **Début 2012** (janvier) : distribution des fiches d'inscription aux élèves dans les CO
- > **Mercredi 15 février 2012** : délai d'inscription pour l'EC, l'ECG et le GY
- > **Samedi 17 mars 2012** :
 - > concours d'admission pour l'Ecole de commerce ;
 - > examen d'admission pour l'Ecole de culture générale.
- > **Avril 2012** : pour les élèves admis, envoi d'un contrôle d'inscription mentionnant les choix effectués afin d'éviter toute erreur.
- > **Mardi 10 juillet 2012** : examen d'admission pour les candidats au Gymnase en provenance d'écoles privées ou pour les candidats à l'ECG qui n'ont pu passer celui de mars (arrivée tardive d'un autre canton, cas particuliers). **Ces examens ne sont pas des examens de rattrapage.**
- > **Juillet 2012** : envoi de la documentation nécessaire à la rentrée scolaire, avec confirmation d'inscription
- > **Lundi 3 septembre 2012**: rentrée scolaire 2012-2013.

Pour l'inscription

Pour les CO de Bulle, de La Tour et de la Veveyse, des séances d'inscription auront lieu (aux CO) en janvier 2012. Une fois la fiche distribuée, l'élève dispose en général d'une semaine pour la ramener à son maître de classe. Chaque CO a sa manière de procéder pour récupérer les fiches : les informations sont directement données par ces écoles en temps voulu.

Conditions d'admission - rappels :

Pour toutes les sections, ce sont les moyennes du 1^{er} semestre qui font référence. L'admission n'est définitive que si ces conditions sont maintenues en fin d'année scolaire au CO.

1. Gymnase (GY)

- > Les élèves provenant des classes de 3^{ème} année pré-gymnasiale du CO sont admissibles sans examen dans une classe de 1^{ère} année gymnasiale s'ils remplissent les conditions de promotion du CO.
- > Les élèves qui fréquentent un institut privé et qui demandent une admission en section gymnasiale doivent se présenter à l'examen, organisé pour les quatre collèges du canton, à Fribourg, le mardi 12 juillet 2011. Une convocation est envoyée en temps voulu.
- > Une 10^e année linguistique ne permet pas l'entrée au gymnase pour les élèves qui ne proviennent pas de PG.

Perspectives des études GY

Durée des études : 4 ans

Contrairement aux formations professionnelles, le gymnase ne prépare pas directement à une profession. L'élève qui couronne cette formation générale par l'obtention d'un certificat de maturité fédérale doit consacrer encore plusieurs années à l'acquisition d'une formation professionnelle, universitaire ou non.

Celui ou celle qui est en possession d'un certificat de maturité gymnasiale peut, en principe, s'inscrire dans n'importe quelle section d'études d'une Université ou d'une Ecole polytechnique suisse.

Quelques facultés exigent cependant la connaissance de certaines branches qui ne font pas forcément partie du choix de tel ou tel élève : il s'agit essentiellement du latin pour les facultés des lettres, du latin et du grec pour les facultés de théologie. Le grec est obligatoire en faculté des lettres pour l'étude des langues anciennes (latin et grec) et pour celle de l'archéologie.

Le titulaire d'une maturité gymnasiale peut aussi directement entrer dans une Haute Ecole pédagogique (HEP). Il lui est même possible d'entrer dans les Hautes Ecoles spécialisées (HES), par exemple à la Haute Ecole de Gestion (HEG), moyennant une année de pratique professionnelle après la maturité.

2. Ecole de commerce (EC) avec maturité professionnelle commerciale

Nouvelles conditions d'admission pour l'EC

Le concours d'admission pour l'EC a lieu le même jour que l'examen d'admission pour l'ECG : samedi 17 mars 2012.

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, des modifications dans les conditions d'admission à l'Ecole de commerce (EC) sont entrées en vigueur.

Tous les élèves intéressés par cette section sont soumis au concours d'admission.

- > Les branches du concours sont le français, l'allemand, les mathématiques et l'anglais. Il n'y a plus de notes attribuées, mais des points, qui comptent pour l'admission : les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sont admis (seuls les résultats obtenus ce jour-là comptent pour l'admission : les notes obtenues au CO au 1^{er} semestre ne sont plus prises en compte). Il n'y a pas de séance de rattrapage.

—

- > La capacité d'accueil de cette filière est limitée : en fonction des résultats, les élèves peuvent être soit admis, soit admissibles mais en liste d'attente, soit non admis.
- > Les élèves admis suivent leurs études dans une école de commerce du canton (Bulle ou Fribourg), en fonction des places disponibles.
- > En cas d'admission, l'élève doit terminer son CO en étant promu. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur II.
- > Les élèves qui viennent d'un autre canton, et qui emménagent sur le canton de Fribourg avec leurs parents, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans une école de commerce, dans une classe du même niveau, du canton d'où ils viennent.
- > Les élèves qui souhaitent faire leurs études sur le canton de Fribourg mais dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission de leur canton d'une part, et dans la mesure des places disponibles d'autre part. De plus, le canton de domicile doit donner une autorisation de scolarisation extra cantonale.
- > Les élèves en provenance d'un CO en section EB ne peuvent accéder à l'EC.

Les élèves qui ne sont pas admis à l'EC, suite au concours d'admission, ont toutefois la possibilité de reporter leur inscription de la façon suivante :

Vous provenez d'une classe PG :

Vous pouvez vous être inscrire au Gymnase **ou** à l'Ecole de culture générale (admission sans examen si promotion en fin de CO) ;

Vous provenez d'une classe G :

Vous pouvez vous inscrire à l'Ecole de culture générale, et :

- > si vous avez plus de 4.65 en moyenne éliminatoire et aucune note dans ces branches inférieure à 4.00 : vous êtes admis-e (à l'ECG) sans examen ; votre report se fait automatiquement. Cette moyenne de 4.65 doit être maintenue en fin de CO ; dans le cas contraire, vous devrez passer l'examen d'admission du mois de juillet.
- > si votre moyenne éliminatoire est inférieure à 4.65, l'examen que vous avez passé pour l'EC sera pris en compte (sans l'examen d'anglais) : une moyenne des résultats obtenus (barème ECG) et de vos notes du semestre sera calculée (seuil d'admission : 4.00) ;

Vous provenez d'une école privée :

Vous pouvez vous inscrire :

- > à l'Ecole de culture générale : l'examen que vous avez passé pour l'EC sera pris en compte (sans l'examen d'anglais) : seules les notes d'examen (barème ECG) seront prises en compte (seuil d'admission : 4.00) ;
- > au gymnase (examens d'admission en juillet). Seules les notes d'examens sont prises en compte (seuil d'admission : 4.00).

Attention :

Pour être pris en compte, votre report d'inscription sur une autre section (éventuel autre choix) doit se faire avant le 15 février 2012,

au moyen de la fiche d'inscription.

Perspectives des études EC

La voie des études commerciales dure quatre ans et permet d'obtenir le CFC d'employé de commerce et la maturité professionnelle commerciale (MPC).

Que signifie « Maturité professionnelle commerciale » (MPC)

La MPC permet d'entrer sans examen dans les Hautes Ecoles Spécialisées (HES), en particulier les Hautes Ecoles de Gestion (HEG), pour le domaine économique et administratif. L'accès à l'Université est possible moyennant la réussite à l'examen passerelle (formation complémentaire).

Les spécificités de la formation

La formation vise ainsi deux certificats (CFC – MPC). Néanmoins, la maturité professionnelle allie une formation élargie en culture générale à une formation professionnelle initiale. La formation à la pratique professionnelle est intégrée dans l'enseignement à l'école et approfondie à l'occasion du stage complémentaire en entreprise. Le lien étroit avec le monde du travail et les situations professionnelles sont le signe distinctif de cette formation. Les titulaires d'une maturité professionnelle disposent ainsi d'une double qualification : non seulement ils ont une profession et peuvent se présenter sur le marché du travail, mais ils ont également démontré une aptitude aux études et peuvent accéder aux hautes écoles spécialisées sans passer d'examen. La durée des stages en entreprise (SE) est de un 1 an (39 semaines + travail personnel).

3. Ecole de culture générale (ECG) et maturité spécialisée

Nouvelles conditions d'admission pour l'ECG

L'examen d'admission pour l'ECG a lieu le même jour que le concours d'admission pour l'EC : samedi 17 mars 2012.

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, les conditions d'admission à l'Ecole de culture générale (ECG) sont les suivantes :

Sont soumis à l'examen du 17 mars 2012 :

- > Les élèves en provenance d'un CO en section G, **qui ont moins de 4.65 en moyenne éliminatoire** : une moyenne des notes du CO obtenues au semestre et des notes obtenues à l'examen est calculée. Le seuil d'admission est de 4.00. Il n'y a pas d'examen de rattrapage.
- > Les élèves en provenance d'une école privée. Seules les notes obtenues à l'examen sont prises en compte. Le seuil d'admission est de 4.00. Il n'y a pas d'examen de rattrapage.
- > En cas d'admission, l'élève doit terminer son CO en étant promu. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur II.

Ne sont pas soumis à l'examen :

- > Les élèves en provenance d'un CO, en section PG.
- > Les élèves en provenance d'un CO, en section G, qui ont plus de 4.65 en moyenne éliminatoire. Ce critère d'admission doit être maintenu en fin d'année scolaire. S'il n'est pas maintenu, ils sont soumis à un examen au mois de juillet, à Fribourg. En cas de réussite à ce dernier, ils ont la garantie d'obtenir leur place en ECG pour l'année scolaire à venir.
- > En cas d'admission, l'élève doit terminer son CO en étant promu. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur II.

—

Cas particuliers ECG :

- > Les élèves qui viennent d'un autre canton, et qui emménagent sur le canton de Fribourg avec leurs parents, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans une école de culture générale, dans une classe du même niveau, du canton d'où ils viennent.
- > Les élèves qui souhaitent faire leurs études sur le canton de Fribourg mais dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission de leur canton d'une part, et dans la mesure des places disponibles d'autre part. De plus, le canton de domicile doit donner une autorisation de scolarisation extra cantonale.
- > Les élèves en provenance d'un CO en section EB ne peuvent accéder à l'ECG.

Perspectives des études ECG. Durée des études : 3 ans

L'ECG a pour but de donner à des jeunes, ayant terminé leur scolarité obligatoire, la possibilité d'accéder à des études ou des formations exigeant 10, 11 ou 12 degrés de scolarité préalables, 18 ou 19 ans révolus et une maturité suffisante.

La filière ECG s'adresse aux élèves qui se destinent à un métier ayant trait au domaine de la santé ou du social et ouvre la voie à un large éventail de professions :

Option santé :

- > Soignantes : Infirmier-ère, sage-femme, ambulancier-ère, puériculteur/trice
- > Médico-thérapeutiques : diététicien/ne, ergothérapeute, hygiéniste dentaire, pédicure-podologue, physiothérapeute.
- > Médico-techniques : laborant-e médical-e, préparateur/trice en pharmacie, technicien-ne en radiologie médicale (TRM), technicien-ne en salle d'opération (TSO).
- > Du laboratoire et autres : laborant-e en biologie, en chimie, assistant-e de médecin, en pharmacie, droguiste, esthéticien-ne, opticien-ne.

Option socio-éducative :

- > Enseignant/e primaire, animateur-trice socio-culturel-le, assistant-e social-e, éducateur-trice spécialisé-e, de la petite enfance, psychomotricien-ne, maître-esse socioprofessionnel-le

Cette liste n'est pas exhaustive, mais propose un large aperçu des possibilités offertes selon diverses conditions d'admission aux titulaires d'un certificat de l'Ecole de Culture Générale.

Un certificat de culture générale couronne la fin de la 3e année, mais ce certificat n'est pas une fin en soi. Il facilite l'entrée dans des écoles où le niveau exigé des connaissances scientifiques et des qualités personnelles du candidat est élevé.

Les détenteurs d'un certificat ECG peuvent obtenir une maturité spécialisée qui leur permettra de se présenter dans une HES (Haute Ecole Spécialisée) ou une HEP (Haute Ecole Pédagogique). Cette formation d'une année supplémentaire est placée sous la responsabilité des Ecoles de Culture Générale.

Trois types de maturité spécialisée sont possibles :

- > maturité spécialisée, domaine santé (MSSA) ;
- > maturité spécialisée, domaine social (MSSO) ;
- > maturité spécialisée, domaine pédagogique (MSDP).

—

En bref, pour l'inscription, veuillez impérativement :

1. Pour le gymnase, choisir :

- > Option artistique : Arts visuels OU Musique ?
(en discipline fondamentale, la musique ne comporte pas l'étude d'un instrument).
- > Langues anciennes : Sans OU latin et/ou grec.
(les élèves qui ont suivi les cours de latin ou de grec au CO doivent indiquer s'ils désirent poursuivre l'étude de ces langues en première année de gymnase. Ce choix est recommandé).
Bilinguisme : oui OU non (le Collège du Sud propose en première année le cours d'introduction à l'économie et au droit, donné en allemand à raison de 3 heures heb.).

2. Pour l'école de commerce, choisir :

- > Option artistique : Arts visuels OU Musique ?
(en discipline fondamentale, la musique ne comporte pas l'étude d'un instrument).

3. Pour l'école de culture générale, choisir :

- > Section : santé OU socio-éducative

Contrôler, avant de nous transmettre votre inscription (délai : 15 février 2012) :

- > que tous les choix de votre inscription sont entièrement et correctement remplis ;
- > que le nouveau numéro AVS à 13 chiffres qui est à indiquer sous vos nom et prénom est bien inscrit (vous trouverez ce numéro sur votre carte d'assurance maladie, par exemple, que vous ayez ou non une carte avs)
- > que toutes les données vous concernant et celles concernant les deux parents sont bien remplies (nécessaires pour les statistiques de l'Etat de Fribourg) ;
- > **que tous vos choix d'inscription sont bien reportés sur la première page, qui doit être datée et signée par vous-même et par vos parents.**

De plus, les documents ci-dessous devront être joints à votre inscription :

- > une photo **récente** format passeport : vos nom, prénom et classe doivent être notés au dos ;
- > la copie du dernier bulletin de notes (semestre) ;
- > une copie de votre carte d'identité (noir-blanc, ;
- > une copie du permis d'établissement pour les élèves étrangers.

Complément d'informations

- > Répartition des élèves :
 - > Les élèves de la partie sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud ;
 - > Pour l'école de commerce, les élèves sont répartis sur l'ensemble du canton en fonction des résultats obtenus au concours d'admission. Dans la mesure du possible, les élèves de la partie sud du canton fréquentent le Collège du Sud.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre site www.collegedusud.ch. Vous pouvez également nous téléphoner, au 026 305 99 00, du lundi au vendredi, nous répondrons volontiers à votre demande.

Avec nos meilleures salutations.

La Direction